

ACTIVONS VOS ENVIES !

DÉPOSEZ VOS PROJETS

du 2 octobre  
au 31 décembre 2023

sur [jeparticipe.fresnes94.fr](http://jeparticipe.fresnes94.fr)

# Budget #2 Participatif

2023-2024 • 2<sup>e</sup> édition

Fresnes  
Démocratie  
locale

## Dossier de presse

### Lancement de la seconde édition du budget participatif de Fresnes

---

# Deuxième édition du budget participatif

Le 5 octobre 2023

**Depuis le 2 octobre 2023, la Ville de Fresnes a lancé la deuxième édition de son budget participatif qui sera marquée par plusieurs nouveautés.**

Suite au succès de la première édition, la Ville de Fresnes lance la seconde édition de son budget participatif et consacre une enveloppe de 100 000 € pour les projets des Fresnoises et des Fresnois. Cette seconde édition sera marquée par plusieurs nouveautés, pour faciliter toujours plus la réalisation des projets citoyens. Du 2 octobre au 31 décembre 2023, les participants sont invités à déposer leur(s) projet(s) sur la plateforme en ligne [jeparticipe.fresnes94.fr](http://jeparticipe.fresnes94.fr)

## **100 000 € de budget, dans la limite de 25 000 € par projet**

Pour ce deuxième budget participatif, la Ville de Fresnes a décidé d'augmenter l'enveloppe consacrée à chaque projet, la passant de 20 000 à 25 000 €. L'objectif étant de donner plus de latitude aux projets proposés et de mieux les dimensionner à la population fresnoise.

## **Des ateliers d'accompagnement**

Deuxième nouveauté : la Ville de Fresnes met en place des ateliers qui vont permettre d'apporter une aide concrète aux habitants pour le dépôt de leurs projets. Ouverts à tous, ces ateliers seront l'occasion d'informer sur la démarche, de rappeler le calendrier, le règlement et d'aider à définir les projets. Trois ateliers d'accompagnement auront lieu dans chaque quartier de la ville, suivis de deux ateliers collectifs pour les porteurs de projets, afin de leur permettre de l'affiner ou de créer des synergies avec les projets d'autres citoyens.

## **Projets anonymisés**

Dernière nouveauté : pour les habitants qui manquent de temps pour suivre leurs projets ou ceux qui n'ont pas envie de les incarner, la Ville s'engage à effectuer ce suivi à leur place. Il suffit pour ce faire, de se présenter aux ateliers d'accompagnement et de formuler oralement son idée. Si elle est recevable, l'équipe du budget participatif inscrira le projet sur la plateforme [jeparticipe.fresnes94.fr](http://jeparticipe.fresnes94.fr) et celui-ci suivra son cheminement jusqu'à la phase de vote.

## **Qui peut participer ?**

Pas de changement à ce niveau. La Ville de Fresnes souhaite associer les citoyens fresnois le plus largement possible. Ainsi, tous les habitants, étudiants ou salariés fresnois de plus de 9 ans peuvent participer. Il sera possible de déposer jusqu'à 3 projets, que ce soit en individuel et/ou en collectif (groupes d'amis, association, conseils de quartier, classes du primaire et du secondaire).

À l'issue de la phase de dépôt, s'en suivront quatre autres phases. Les lauréats seront annoncés lors de la fête de l'été au mois de juin 2024. Les projets seront mis à la réalisation à partir de juillet 2024.

**Budget participatif de Fresnes : dépôt des projets jusqu'au 31 décembre 2023**

En ligne sur la [plateforme jeparticipe.fresnes94.fr](http://plateforme.jeparticipe.fresnes94.fr) ou via le formulaire papier

Informations : 01 49 84 57 51 ou par email : [jeparticipe@fresnes94.fr](mailto:jeparticipe@fresnes94.fr)

---

# 100 000 € dédiés aux projets des citoyens

**Par le biais du budget participatif, la Ville de Fresnes dédie une partie du budget d'investissement de la commune à des projets d'initiative citoyenne.**

Ce projet inédit à Fresnes vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la participation citoyenne et l'implication des citoyens dans la vie locale
- Réaliser des projets qui répondent au mieux aux besoins des citoyens
- Favoriser les débats et la collaboration entre les citoyens et la collectivité.
- Permettre une meilleure compréhension du fonctionnement de la ville et du rôle des acteurs de la démocratie locale.
- Rendre visible et partagée l'action publique dans les quartiers.

Pour être recevables, les projets présentés par les citoyens doivent respecter certains critères, notamment :

- Présenter un intérêt général à visée collective.
- Relever des compétences de la Ville et concerner ses équipements.
- Concerner le domaine public fresnois.
- Représenter une dépense d'investissement (et non de fonctionnement).
- Ne pas générer de frais de fonctionnement supplémentaire pour le budget municipal.
- Être cohérent avec le projet politique.
- Ne pas comporter d'éléments de nature discriminatoire ou diffamatoire ou générer un conflit d'intérêt.
- Être complet et précis pour être analysé par les services municipaux.

Le règlement complet est disponible sur la plateforme [jeparticipe.fresnes94.fr](http://jeparticipe.fresnes94.fr)

[Consulter la vidéo de présentation du budget participatif](#)

## Chiffres clés de la première édition :

- 100 000 € attribués aux projets citoyens
- 243 participations sur la plateforme [jeparticipe.fresnes94.fr](http://jeparticipe.fresnes94.fr)
- 40 projets retenus pour la phase de vote
- 800 votes, dont 581 sur la plateforme
- 6 projets lauréats, dont 1 déjà réalisé

## Les projets lauréats 2023



### Distribution de pièges à moustiques - 19,88% des suffrages 6 000 € - **PROJET REALISÉ**

300 pièges à moustiques ont été distribués aux Fresnois durant l'été. Ces pièges sont à installer en extérieur et ont pour but de limiter la prolifération de moustique.



### Installation de boîtes à livres - 9% des suffrages - 6 000 € - **EN COURS**

Dédié à l'origine à la place Charcot, ce projet sera déployé dans toute la Ville. Ainsi, 4 boîtes à livres vont être installées la première quinzaine de novembre pour permettre aux Fresnois de partager leur lecture.



### Aménagement d'un parcours sportif au parc André-Villette - 11% des suffrages - 20 000 € - **EN COURS**

Ce parcours de santé-sport proposera entre 9 et 10 stations s'articulant sur le travail de chaque partie du corps.



### Création d'un skatepark - 13% des suffrages - 20 000 € - **EN COURS**

Permettant à ceux qui le souhaitent de pratiquer les sports de glisses en milieu urbain dans un lieu adapté, le lieu et les modules qui constitueront ce skatepark sont encore à l'étude.



### Jeux en plein air dans les cours d'écoles - 13% des suffrages - 20 000 € - **À L'ÉTUDE**

Il s'agit de boîtes à jouer avec une portée écologique. Elles prendront place dans les cours des écoles qui le souhaitent.



### Végétalisation de l'espace public - 9% des suffrages - 20 000 € - **À L'ÉTUDE**

Ce sont les rues de Fresnes qui sont visées par ce projet, des zones-test consacrées à la revégétalisation seront prochainement dévoilées.

---

## Ateliers d'accompagnement pour des projets renforcés

**C'est la grande nouveauté de cette seconde édition, ces ateliers ont été mis en place afin de permettre aux Fresnoises et Fresnois de déposer des projets plus réalisables. Cet accompagnement a pour but d'affiner certains projets, d'en améliorer la faisabilité. Si toutes les idées sont bonnes, ces ateliers vont permettre de toutes les faire entrer dans le cadre du budget participatif.**

Les trois premiers ateliers sont ouverts à toutes et tous, dans un but d'accompagnement, ils seront l'occasion pour les citoyens de découvrir la démarche et de discuter de leurs premières idées de projet.

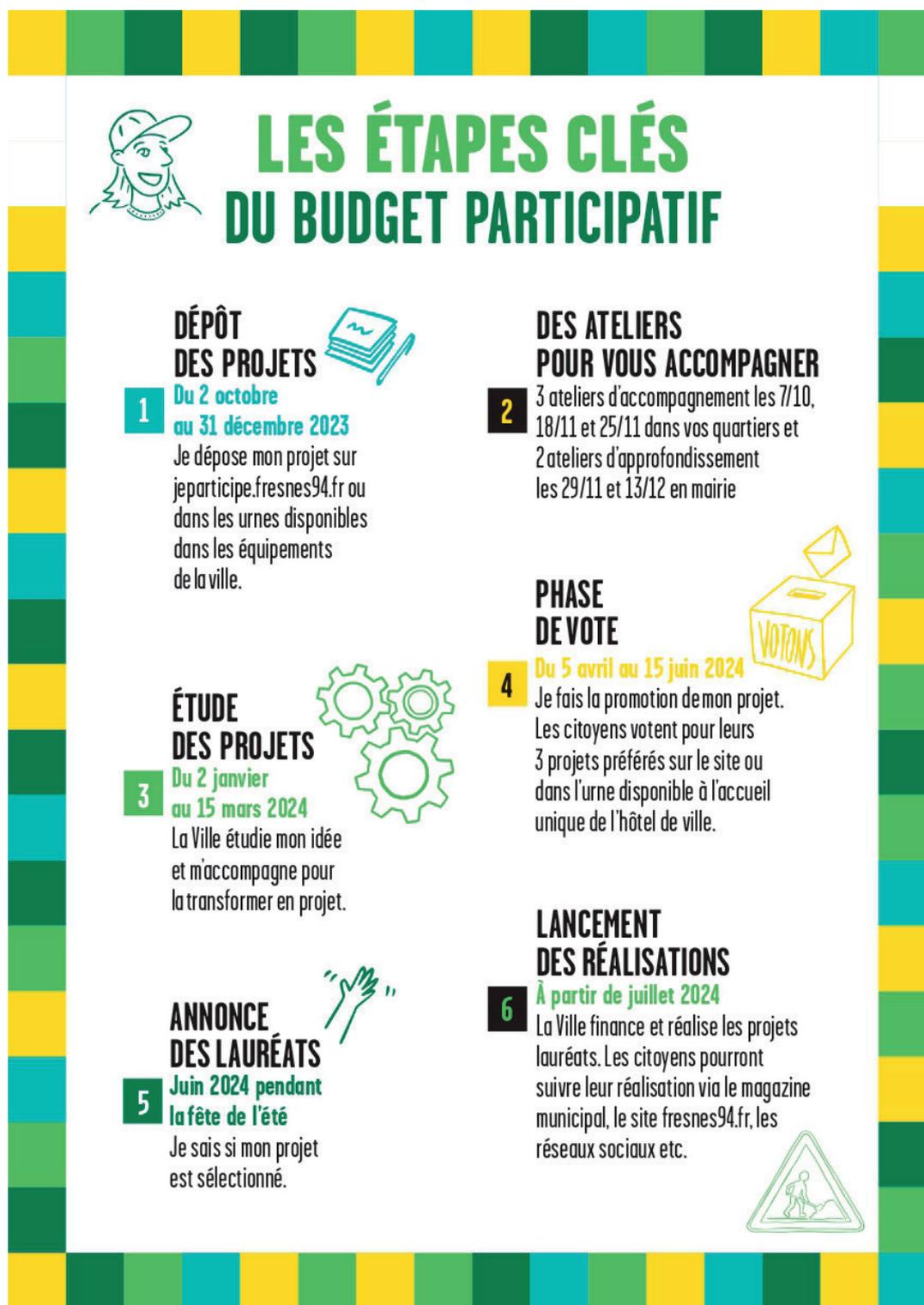
- 7 octobre à la place Charcot entre 14h et 17h ;
- 18 novembre au centre commercial de la peupleraie entre 14h et 17h ;
- 25 novembre face à la mairie entre 14h et 17h.

Ceux qui déposeront un projet lors de ces ateliers, sur la plateforme [jeparticipe.fresnes94.fr](http://jeparticipe.fresnes94.fr) ou bien dans l'urne à disposition en mairie, seront invités à participer aux ateliers d'accompagnement :

- 29 novembre à l'hôtel de ville entre 19h30 et 22h30 ;
- 13 décembre à l'hôtel de ville entre 19h30 et 22h30.

Ce sera l'occasion de découvrir les projets déposés, d'affiner les propositions et de créer un temps d'échange entre les porteurs de projets, en présence des services de la Ville et des élus municipaux.

# Le budget participatif en 5 étapes



---

## Histoire du budget participatif

L'idée du budget participatif est née en 1989 à Porto Alegre au Brésil. Olívio Dutra, du parti des travailleurs, y devient maire. Élu sur un programme de rupture, il peine à mettre en place sa politique, bloqué par une assemblée municipale où il n'est pas majoritaire. Dans le même temps, tout un quartier milite pour une rénovation bien nécessaire de leurs rues et demande à être associé aux décisions budgétaires.

Dans ce contexte, l'idée de soumettre directement au vote des habitants les budgets va naître et va permettre de rendre aux citoyens le pouvoir qu'ils n'auraient pas dû perdre. Ce processus de proposition et de votes est basé sur un système pyramidal d'assemblées. La première strate correspond à l'échelle d'une résidence ou d'une rue, puis du quartier et enfin à l'échelle municipale. Rééquilibrage de l'affectation des ressources, lutte contre la corruption et le clientélisme sont également les résultats de ce changement opéré dans cette ville de plus de 1,2 million d'habitants à cette époque.

Ce dispositif s'exporte ensuite dans toute l'Amérique latine avant de séduire des villes en Chine, en Afrique et de gagner l'Europe. Dans les années 2000, le budget participatif est propulsé sur la scène mondiale, notamment par le biais des forums sociaux mondiaux de 2001, 2003 et 2004 organisés à Porto Alègre. En France, les premières villes à le lancer sont Morsang-sur-Orge (Essonne) et Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) en 1995 et 1997.

Après un premier essor au tournant des années 2000, les budgets participatifs disparaissent quasiment en 2014 : seulement six communes en proposaient. Le système s'est de nouveau développé après les élections municipales de 2014 : 26 communes en 2016, 46 en 2017, 80 en 2018. Cette pratique reste toutefois très minoritaire au regard des quelque 35 000 communes françaises.

### Quelques chiffres :

- 1989 : naissance des budgets participatifs
- 1995 : premiers budgets participatifs français
- 2018 : 8 communes ont lancé un budget participatif (6 millions d'habitants)
- Budget dédié : 5% en moyenne
- Près d'un tiers des budgets participatifs est réalisé par des villes de moins de 50 000 habitants
- L'Île-de-France concentre plus du tiers des budgets participatifs.